



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen

**Formulaire à l'attention
des CMS**

Demande spéciale de subvention 2019

concernant les primes d'assurance-maladie
(Loi cantonale sur l'assurance maladie du 22 juin 1995 et l'Ordonnance du 16 novembre 2011)

Nom et prénom du titulaire :

Fils/Fille de : Veuf/Veuve de :

Rue et N° :

N° postal et localité :

Domicile fiscal : dès le : venant de :

Etat civil : dès le :

Nationalité : Permis de séjour : B C F L N dès le :

Si le titulaire fait ménage commun avec le père ou la mère de l'enfant/des enfants, merci de noter le nom, prénom et la date de naissance de celui-ci/celle-ci :

Nom et prénom du représentant légal :

Motif de la demande spéciale : aide sociale revenus insuffisants

Date du début du droit : mois année

Membres de la famille domiciliés en Valais (situation au 1er janvier de l'année de subventionnement)

Titulaire (nom, prénom)	Date de naissance (jour, mois, année)	N° AVS
.....
Epouse du titulaire domiciliée en Valais (nom, prénom)		
.....		
Enfants domiciliés en Valais (nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2018)		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Les jeunes âgés de 20 ans au 31 décembre 2018 remplissent une demande personnelle.

Voir au verso

Documents obligatoires à joindre à la demande :

Budget mensuel mentionnant la date du début du droit, daté et signé avec le sceau du CMS

Attestation communale datée et signée

Copie du certificat/police d'assurance de la caisse-maladie de l'année 2019 pour toute la famille

Copie du permis de séjour pour tous les membres de la famille

Une demande incomplète peut retarder le traitement du dossier

Dispositions générales

La demande doit être déposée auprès de la Caisse de compensation du canton du Valais au plus tard jusqu'au **31 décembre 2019**.

Une décision sera adressée au CMS. Les subventions seront versées directement aux caisses-maladie qui les porteront en déduction des primes.

Déclaration et signature

Le signataire certifie avoir répondu à toutes les questions de façon conforme à la vérité et prend note que toute déclaration inexacte ou incomplète en vue d'obtenir les subventions est punissable et qu'il devra rembourser les subventions touchées indûment.

Lieu et date : Signature du et sceau du CMS :

Ce formulaire doit être adressé à :
CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU VALAIS, Service des subventions,
Pratifori 22, 1950 Sion